



Règlement Intérieur du Rapide de Noël des THF

Article 1 : Organisation

Le club des THF (Les Tours des Hauts-de-France), organise son **Rapide de Noël des THF**, le Samedi 22 Décembre 2019 à Espace Henri Matisse, 1 rue Théophile Gauthier 02100 St-Quentin.

Article 2 : Homologation et Appariements

Ce tournoi Rapide, homologué par la Fédération Française des Échecs (N° : **46809**) et par la Fédération Internationale des Échecs (N°: **203823**), se joue en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (Programme P.A.P.I. 3.3.5 conçu par Erick Mouret), se font au **Système Suisse Intégrale**.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018.

L'Annexe A sera appliqué durant le tournoi. L'article A4 sera appliqué pour le tournoi. La Directive III ne sera pas appliqué dans le tournoi. (*Du faite de l'utilisation de la cadence Fischer*)

Article 3 : Cadence

La cadence est de : **12 minutes avec un incrément de 3 secondes par coup**, dès le premier coup

Article 4 : Inscription

Les droits d'inscription se montent à :

10 euros pour les adultes et à **5 euros** pour les jeunes

(majoration de 4 euros pour les adultes et de 2 euros pour les jeunes inscriptions après le 21 Décembre 2018)

L'inscription est Gratuite pour les GM, MI.

La date limite d'inscription est fixée au samedi 22 Décembre à 9h50.

Tout joueur se présentant après **9h50** ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

En cas de retard, un joueur doit prévenir l'arbitre par téléphone : **06.60.63.66.24**.

Article 5 : horaires des rondes

La Ronde 1 est à 10h00.

Quatre Parties pour le matin, suivie d'une pause déjeuner de 1 heure. Et ensuite Cinq parties pour l'Après-Midi.

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. (**Gain=1 ; Nulle=0,5 ; Perte=0**). Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre ;

- le **buchholz**.
- la **buchholz tronqué** (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles),
- le **performance**,

La cérémonie de remise des prix est prévue 10 minutes après la dernière partie.

Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix. Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

La liste des prix sera affichée avant la 5ème ronde dans la salle du tournoi.

Les prix au classement général sont distribués à la Place. Il n'y a donc aucun Partage des Prix ni de Système Hort.

Les prix spéciaux, notamment ceux par tranche de classement ELO ou par catégories s'entendent stricto sensu suivant l'annonce qui en est faite (ex: un cadet concourt pour le prix Cadet même s'il termine devant le premier junior). Pour chacun des prix spéciaux, les joueurs ayant le même nombre de points touchent la somme correspondant à la place qu'ils occupent au classement général : 1er ou 2e ou 3e. Pas de partage des prix en cas d'égalité de points.

Un joueur concourant pour plusieurs prix reçoit uniquement celui qui est le plus élevé. Les prix ainsi non distribués sont

reversés dans la liste des prix pour laquelle ce joueur n'a pas été primé.

Article 8 : Equipe d'Arbitrage

L'équipe d'Arbitrage de cet open est constitué de :

Arbitre Principal : BRACQ Christian **Arbitre Fédéral Élite 1 et Arbitre de la FIDE**

Article 9: Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer de vapoter dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et dans toutes les salles de l'Espace Henri Matisse. Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi.

Tous les appareils Électroniques est interdits dans tout les locaux l'Espace Henri Matisse.

- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne : **un avertissement écrit et la perte de la partie.**
- Tout son émis : **sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.**
- Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. **L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés,**

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. Pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Le forfait est déclaré **10 minutes après lancement de la Ronde.**

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse ou dans la salle informatique pendant sa partie.

Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Article 10 : Respect des règles et sanctions

Tout joueur ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné. Tout joueur ayant achevé sa partie ne se conformant pas aux règles régissant les spectateurs recevra un avertissement. Un joueur se voyant infliger deux avertissements sera exclu du tournoi. Ces sanctions seront appliquées par un arbitre ou par le collège des arbitres.

Règles régissant les spectateurs :

a) Les spectateurs et les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni intervenir d'aucune façon dans une partie. Si nécessaire, l'arbitre expulsera les contrevenants de la salle de jeu. Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement informer l'arbitre.

b) A moins d'y être autorisé par l'arbitre, il est interdit à quiconque d'utiliser un téléphone mobile ou tout type d'appareil de communication dans la salle de jeu ainsi que dans toutes zones contiguës désignées par l'arbitre.

Article 11 : Jury d'appel

Un jury d'appel est constitué pendant la première ronde et affiché aussitôt dans la salle du tournoi. Sa composition est la suivante :

- deux représentants de l'Organisation,
- trois joueurs,
- deux suppléants. (1 joueur et 1 membre de l'organisation)

Ce jury pourra être saisi pour contester une décision arbitrale.

Article 12: fin de partie

A l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule laissent leur table **libre et propre** pour la ronde suivante.

Article 13:

L'inscription au **Rapide de Noël des THF** implique l'acceptation du présent règlement

Arbitre Principal :
BRACQ Christian

Organisateur :
WAQUET Frédéric

CHARTE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

· Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Échecs et par la Fédération Française des Échecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.

· Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.

· Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

· Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.

· Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.

· Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

· En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.

· Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.

· Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

· Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.

· L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.

· Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Échecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).